

2132

Ratification d'une dépense de 434.101 francs.

Le Maire donne lecture du rapport :

Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier la dépense de 434.101 francs au chap. 615 représentant le règlement des honoraires payés à Monsieur AUDRY Gilbert pour divers travaux topographiques effectués en 1962".

*Approuvé
A Paris le 13 Mars 1963
P. le Maire et par délégation
le Secrétaire général
Signé: J. Cluchaut*

Adopté à l'unanimité.